

**Premier supplément en date du 15 avril 2016 au prospectus de base en date du 5 octobre 2015**



**Département des Bouches-du-Rhône**

**Programme d'émission de titres de créance**

***(Euro Medium Term Note Programme)***

**500.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le *Supplément*) complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 5 octobre 2015 (le *Prospectus de Base*), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'*AMF*) sous le numéro n°15-515 en date du 5 octobre 2015, préparé par le Département des Bouches-du-Rhône (le *Département des Bouches-du-Rhône* ou l'*Emetteur*) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le *Programme*).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la *Directive Prospectus*).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter, d'une part, son budget primitif pour 2016 voté par l'Assemblée Départementale le 25 mars 2016 et, d'autre part, la situation de l'endettement du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Emetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site internet de l'Emetteur ([www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire](http://www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire)).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

## **Table des Matières**

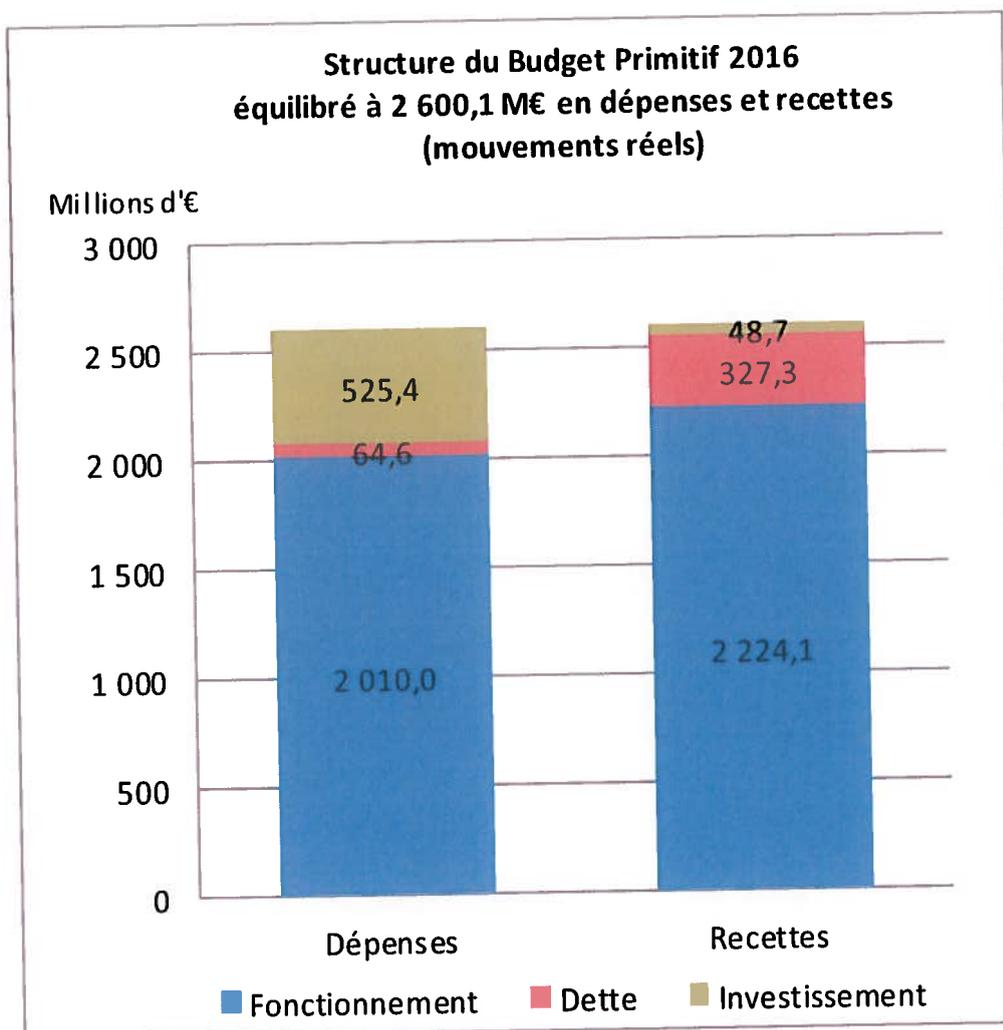
<b>I- LE BUDGET PRIMITIF POUR 2016 .....</b>	<b>4</b>
<b>II- LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 .....</b>	<b>17</b>
<b>RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE .....</b>	<b>17</b>

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- les données du budget primitif (BP) pour 2016 voté le 25 mars 2016 (I),
- la situation de l'endettement départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (II).

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s'insèrent à la suite des informations contenues au paragraphe 5 "Les comptes de l'Emetteur" (pages 95 – 136) de la section "Description de l'Emetteur" du Prospectus de Base.

## I- LE BUDGET PRIMITIF POUR 2016



## I.1 Les recettes réelles de fonctionnement votées au BP 2016 (en M€)

Chapitres budgétaires	Recettes réelles de fonctionnement	BP 2016
		<b>2 224,1</b>
731 Impositions directes	<b>Fiscalité directe</b>	<b>662,9</b>
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	363,7
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	237,9
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	37,7
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	6,7
	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	16,9
73 Impôts et taxes	<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>914,8</b>
	Droits de mutation	304,0
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,1
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	200,8
	Taxe d'aménagement	10,0
	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	370,6
	Attribution au titre des fonds de péréquation DMTO	7,3
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	22,0
74 Dotations, subventions et participations	<b>Dotations et participations</b>	<b>525,5</b>
	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	340,3
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	11,9
	Allocations compensatrices	64,6
	<i>dont DC RTP</i>	48,6
	<i>dont allocations compensatrices</i>	16,0
	Fonds de mobilisation départemental d'insertion (FMDI)	15,4
	Autres participations Etat	0,8
	Participation CNSA (APA)	55,3
	Participation CNSA (PCH)	18,5
	Participation CNSA (MDPH)	1,6
Autres participations	17,1	
Autres recettes	<b>Autres recettes</b>	<b>120,9</b>
	Produits du domaine, service et gestion courante	20,8
	Recouvrements dépenses d'aide sociale et indus	87,7
	Produits financiers	3,6
	Produits exceptionnels	5,9
	Reprises sur provisions	2,9

## I.2 Les recettes définitives d'investissement (hors emprunt) votées au BP 2016 (en M€)

		BP 2016
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunts</b>	<b>48,7</b>
10 article 10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	28,0
13 article 1332	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	7,9
13 article 1331	Dotation globale d'équipement (DGE)	0,8
13 article 1345	Produit des amendes radars	0,5
Autres 13	Subventions et participations	6,9
23, 45, 165, 024	Autres recettes	1,0
27	Recettes financières	3,6

## I.3 Les dépenses réelles de fonctionnement votées au BP 2016 (en M€)

		BP 2016
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 025,3</b>
	<b>Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux provisions)</b>	<b>1 994,7</b>
011	Charges à caractère général	186,9
012	Charges de personnel et frais assimilés	325,2
014	Atténuations de produits	38,9
016	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	161,2
017	Revenu de solidarité active (RSA)	531,8
65	Autres charges de gestion courante	749,9
dont article 65111	Allocations à la famille et à l'enfance	5,5
dont articles 6511211 et 6511212	Prestation de compensation du handicap (PCH)	82,9
dont article 651122	Allocation compensatrice tiers personne (ACTP)	12,3
dont articles 6522 et 6524	Frais d'hébergement	422,6
dont articles 65511 et 65512	Dotation de fonctionnement des collèges	24,6
dont article 6553	Service d'incendie	58,6
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,7
66	Charges financières	15,6
67	Charges exceptionnelles	2,0
68	Dotations aux provisions	3,1
022	Dépenses imprévues	10,0

#### I.4 Les dépenses réelles d'investissement votées au BP 2016 (en M€)

		BP 2016
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>568,4</b>
018	Revenu de solidarité active	0,1
204	Subventions d'équipement versées	328,5
20	Immobilisations incorporelles	29,3
21	Immobilisations corporelles	27,4
23	Travaux en cours	135,4
27	Participations et autres immobilisations financières	3,4
020	Dépenses imprévues	1,3
45	Opérations pour comptes de tiers	0,1
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0
164	Emprunts et dettes assimilées	43,0
10	Remboursement prêt à taux zéro FCTVA 2015	6,3

## 1.5 Les dépenses réelles par fonctions

### 1.5.1 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	VARIATION
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 023 412 739,00</b>	<b>2 025 317 900,00</b>	<b>0,09%</b>
<b>OPERATIONS NON VENTILABLES</b>	<b>59 836 178,00</b>	<b>68 298 676,00</b>	<b>14,14%</b>
<i>Dette</i>	<i>14 600 000,00</i>	<i>15 350 000,00</i>	<i>5,14%</i>
<i>Opérations non ventilables - autre</i>	<i>45 236 178,00</i>	<i>52 948 676,00</i>	<i>17,05%</i>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>152 729 289,00</b>	<b>152 778 200,00</b>	<b>0,03%</b>
<i>Personnel non ventilable</i>	<i>76 096 145,00</i>	<i>81 954 445,00</i>	<i>7,70%</i>
<i>Administration générale - autre</i>	<i>76 633 144,00</i>	<i>70 823 755,00</i>	<i>-7,58%</i>
<b>COOPERATION DECENTRALISEE ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES</b>	<b>2 345 300,00</b>	<b>1 895 000,00</b>	<b>-19,20%</b>
<b>SECURITE</b>	<b>61 756 108,00</b>	<b>63 876 700,00</b>	<b>3,43%</b>
<i>Incendie et secours</i>	<i>60 715 108,00</i>	<i>62 839 000,00</i>	<i>3,50%</i>
<i>Sécurité - autre</i>	<i>1 041 000,00</i>	<i>1 037 700,00</i>	<i>-0,32%</i>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>110 702 500,00</b>	<b>107 678 000,00</b>	<b>-2,73%</b>
<i>Collèges</i>	<i>102 402 500,00</i>	<i>99 631 000,00</i>	<i>-2,71%</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>800 000,00</i>	<i>648 000,00</i>	<i>-19,00%</i>
<i>Enseignement - autre</i>	<i>7 500 000,00</i>	<i>7 399 000,00</i>	<i>-1,35%</i>
<b>CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>62 218 500,00</b>	<b>54 794 000,00</b>	<b>-11,93%</b>
<i>Jeunesse et sports</i>	<i>22 871 500,00</i>	<i>18 986 000,00</i>	<i>-16,99%</i>
<i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - autre</i>	<i>39 347 000,00</i>	<i>35 808 000,00</i>	<i>-8,99%</i>
<b>PREVENTION MEDICO SOCIALE</b>	<b>37 526 000,00</b>	<b>36 109 500,00</b>	<b>-3,77%</b>
<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>1 361 321 411,00</b>	<b>1 367 488 500,00</b>	<b>0,45%</b>
<i>Famille et enfance</i>	<i>203 764 998,00</i>	<i>203 483 500,00</i>	<i>-0,14%</i>
<i>Personnes handicapées</i>	<i>246 115 241,00</i>	<i>255 416 000,00</i>	<i>3,78%</i>
<i>Personnes âgées</i>	<i>120 873 500,00</i>	<i>121 919 000,00</i>	<i>0,86%</i>
<i>Personnes dépendantes (APA)</i>	<i>161 598 200,00</i>	<i>161 247 500,00</i>	<i>-0,22%</i>
<i>RSA</i>	<i>532 654 500,00</i>	<i>531 778 500,00</i>	<i>-0,16%</i>
<i>Action sociale - autre</i>	<i>96 314 972,00</i>	<i>93 644 000,00</i>	<i>-2,77%</i>
<b>RESEAUX ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>40 011 721,00</b>	<b>38 633 800,00</b>	<b>-3,44%</b>
<i>Routes et voiries</i>	<i>28 087 721,00</i>	<i>27 151 800,00</i>	<i>-3,33%</i>
<i>Réseaux et infrastructures - autre</i>	<i>11 924 000,00</i>	<i>11 482 000,00</i>	<i>-3,71%</i>
<b>AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>23 680 984,00</b>	<b>24 139 000,00</b>	<b>1,93%</b>
<i>Aménagement et développement urbain</i>	<i>3 448 000,00</i>	<i>4 578 000,00</i>	<i>32,77%</i>
<i>Logement</i>	<i>980 000,00</i>	<i>878 000,00</i>	<i>-10,41%</i>
<i>Environnement</i>	<i>8 909 984,00</i>	<i>9 780 500,00</i>	<i>9,77%</i>
<i>Aménagement et environnement - autre</i>	<i>10 343 000,00</i>	<i>8 902 500,00</i>	<i>-13,93%</i>
<b>TRANSPORTS</b>	<b>90 321 500,00</b>	<b>90 624 500,00</b>	<b>0,34%</b>
<i>Transports scolaires</i>	<i>19 232 000,00</i>	<i>18 410 000,00</i>	<i>-4,27%</i>
<i>Transports publics de voyageurs</i>	<i>68 070 000,00</i>	<i>69 357 000,00</i>	<i>1,89%</i>
<i>Transports - autre</i>	<i>3 019 500,00</i>	<i>2 857 500,00</i>	<i>-5,37%</i>
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>20 963 248,00</b>	<b>19 002 024,00</b>	<b>-9,36%</b>
<i>Agriculture et pêche</i>	<i>6 228 000,00</i>	<i>6 318 024,00</i>	<i>1,45%</i>
<i>Développement touristique</i>	<i>5 282 500,00</i>	<i>4 529 500,00</i>	<i>-14,25%</i>
<i>Développement - autre</i>	<i>9 452 748,00</i>	<i>8 154 500,00</i>	<i>-13,73%</i>

Chiffres exprimés en Euros

## 1.5.2 Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015*	BP 2016	VARIATION
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>608 026 318,44</b>	<b>574 736 918,88</b>	<b>-5,47%</b>
<b>OPERATIONS NON VENTILABLES</b>	<b>34 631 500,00</b>	<b>54 050 000,00</b>	<b>56,07%</b>
<i>Dette</i>	<i>32 900 000,00</i>	<i>49 300 000,00</i>	<i>49,85%</i>
<i>Opérations non ventilables - autre</i>	<i>1 731 500,00</i>	<i>4 750 000,00</i>	<i>174,33%</i>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>32 341 620,00</b>	<b>30 732 630,00</b>	<b>-4,97%</b>
<b>SECURITE</b>	<b>17 274 678,75</b>	<b>16 809 400,00</b>	<b>-2,69%</b>
<i>Incendie et secours</i>	<i>13 711 833,33</i>	<i>13 536 000,00</i>	<i>-1,28%</i>
<i>Sécurité - autre</i>	<i>3 562 845,42</i>	<i>3 273 400,00</i>	<i>-8,12%</i>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>125 177 721,80</b>	<b>109 505 826,34</b>	<b>-12,52%</b>
<i>Collèges</i>	<i>108 409 871,80</i>	<i>92 938 030,00</i>	<i>-14,27%</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>16 767 850,00</i>	<i>16 567 796,34</i>	<i>-1,19%</i>
<b>CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>4 939 425,00</b>	<b>5 172 952,25</b>	<b>4,73%</b>
<i>Jeunesse et sports</i>	<i>520 000,00</i>	<i>808 152,25</i>	<i>55,41%</i>
<i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - autre</i>	<i>4 419 425,00</i>	<i>4 364 800,00</i>	<i>-1,24%</i>
<b>PREVENTION MEDICO SOCIALE</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>12 000 000,00</b>	<b>41,18%</b>
<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>18 267 133,02</b>	<b>14 197 487,59</b>	<b>-22,28%</b>
<i>Famille et enfance</i>	<i>878 614,00</i>	<i>912 776,00</i>	<i>3,89%</i>
<i>Personnes handicapées</i>	<i>1 410 000,00</i>	<i>1 260 000,00</i>	<i>-10,64%</i>
<i>Personnes âgées</i>	<i>4 323 200,00</i>	<i>5 343 204,00</i>	<i>23,59%</i>
<i>RSA</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Action sociale - autre</i>	<i>11 555 319,02</i>	<i>6 581 507,59</i>	<i>-43,04%</i>
<b>RESEAUX ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>135 629 438,36</b>	<b>101 975 244,66</b>	<b>-24,81%</b>
<i>Routes et voiries</i>	<i>131 353 328,36</i>	<i>96 225 000,00</i>	<i>-26,74%</i>
<i>Réseaux et infrastructures - autre</i>	<i>4 276 110,00</i>	<i>5 750 244,66</i>	<i>34,47%</i>
<b>AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>173 810 169,00</b>	<b>175 721 378,04</b>	<b>1,10%</b>
<i>Aménagement et développement urbain</i>	<i>137 657 433,00</i>	<i>141 610 378,04</i>	<i>2,87%</i>
<i>Logement</i>	<i>20 000 075,00</i>	<i>21 300 000,00</i>	<i>6,50%</i>
<i>Environnement</i>	<i>15 763 661,00</i>	<i>12 441 000,00</i>	<i>-21,08%</i>
<i>Aménagement et environnement - autre</i>	<i>389 000,00</i>	<i>370 000,00</i>	<i>-4,88%</i>
<b>TRANSPORTS</b>	<b>40 373 638,64</b>	<b>40 100 000,00</b>	<b>-0,68%</b>
<i>Transports publics de voyageurs</i>	<i>13 183 638,64</i>	<i>12 927 668,07</i>	<i>-1,94%</i>
<i>Transports - autre</i>	<i>27 190 000,00</i>	<i>27 172 331,93</i>	<i>-0,06%</i>
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>17 080 993,87</b>	<b>14 472 000,00</b>	<b>-15,27%</b>
<i>Agriculture et pêche</i>	<i>4 169 782,87</i>	<i>4 120 000,00</i>	<i>-1,19%</i>
<i>Développement touristique</i>	<i>545 000,00</i>	<i>445 000,00</i>	<i>-18,35%</i>
<i>Développement - autre</i>	<i>12 366 211,00</i>	<i>9 907 000,00</i>	<i>-19,89%</i>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>2 631 439 057,44</b>	<b>2 600 054 818,88</b>	<b>-1,19%</b>
* hors OCLT et régularisations comptables			

Chiffres exprimés en Euros

## I.6 La dette (en M€)

### I.6.1 Les charges financières (en M€)

		<b>BP 2016</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>15,6</b>
<b>66111</b>	Intérêts réglés à l'échéance	14,5
<b>66112</b>	Intérêts - rattachement ICNE	0,8
<b>6615</b>	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,1
<b>668</b>	Autres charges financières	0,2

### I.6.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes :

<b>En recettes</b>		
		<b>BP 2016</b>
<b>16</b>	<b>Dette départementale</b>	<b>327,3</b>
<b>1641</b>	Emprunts en euro	327,3

En dépenses :

<b>En dépenses</b>		
		<b>BP 2016</b>
<b>16+103</b>	<b>Dette départementale</b>	<b>49,3</b>
<b>103</b>	Plan de relance FCTVA	6,3
<b>1641</b>	Emprunts en euro	43,0
	Variation de l'encours de la dette départementale	278,0

## **I.7 Commentaires relatifs au BP 2016**

Le budget primitif (BP) 2016 a été adopté par l'assemblée départementale le 25 mars 2016. Il s'équilibre en dépenses et recettes (mouvements réels) à 2.600,1 M€.

Le contexte financier général qui conditionne le BP 2016 du Département est marqué par trois événements majeurs :

### ➤ **un budget contraint par les décisions de l'échelon national**

En 2016, les départements supporteront une fois encore un prélèvement de 1,1 milliard d'euros sur leurs dotations. Pour le Département des Bouches-du-Rhône, les ressources de l'exercice 2016 seront amputées d'environ 35 M€.

Dès lors, dans une optique de maintien des grands équilibres sans hausse de la fiscalité directe, la nouvelle majorité départementale a décidé de réduire d'autant certains postes de fonctionnement de son budget (moyens généraux, politiques facultatives, dispositifs d'intervention...) et de maîtriser sa masse salariale, sans pour autant sacrifier la solidarité et ses ambitions pour le territoire au service du retour à l'emploi.

### ➤ **quatre axes d'intervention forts issus des « Etats généraux de Provence »**

- la promotion de la solidarité active ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine ;
- l'activation des leviers de croissance au bénéfice de l'emploi ;
- la construction des infrastructures de demain.

De nouveaux projets sont lancés en investissement, en privilégiant les aspects mobilité, sécurité dans les collèges, traitement du haut débit. Plus de 200 M€ de programmes nouveaux seront affectés à ces orientations. Le volume des investissements en 2016 et les années suivantes est maintenu.

### ➤ **un respect des grands équilibres budgétaires**

Les critères suivants seront de rigueur au cours des prochaines années :

- préservation de l'épargne brute au niveau de 200 M€ dès le budget primitif ;
- maîtrise des ouvertures d'autorisations de programme (AP) par une bonne adéquation entre les ouvertures budgétaires nécessaires, les chantiers et les redéploiements ;
- maîtrise de l'endettement au niveau des moyennes nationales.

## **I – LES RECETTES**

Le volume global des recettes hors dette pour 2016 s'affiche à 2.272,8 M€, en baisse de 0,3%.

### **A – La section de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2.224,1 M€, en progression de 0,1% hors provisions (+2,7 M€). Cela représente 1.100 € par habitant et seulement 1.080 € compte tenu des reversements au titre des différentes péréquations (1.094 € en 2015). A titre de comparaison, le produit par habitant (reversements déduits) était de 968 € pour la moyenne nationale 2015.

En 2016, le strict produit de fiscalité directe<sup>1</sup> attendu est de 608,3 M€ (+2,9%).

Les bases de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2016 notifiées (2.416,5 M€) sont en croissance de +1,9%. La progression de 6,8 M€ du produit attendu (363,7 M€) provient du seul effet de la variation des bases. Le taux de la taxe de 15,05% est reconduit.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est en hausse de près de 4,5% (+10,2 M€), pour un produit total attendu de 237,9 M€.

<sup>1</sup> Hors reversement des frais de gestion de la TFPB et FNGIR.

Le produit (6,7 M€) de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est en hausse de 1,4% par rapport à 2015. Il est essentiellement constitué par le prélèvement sur les centrales électriques (3,2 M€) et les stations radioélectriques (2,3 M€).

Le produit de fiscalité indirecte<sup>2</sup> représente 907,4 M€, en hausse de 2% (+18,1 M€). La quasi-totalité de la variation est le fait des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Le produit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (370,6 M€) vient compenser partiellement les charges transférées du RMI (314,3 M€), l'insuffisance de recette de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (15 M€) et la création du RSA (41,3 M€).

L'année 2015 s'est soldée par un produit de DMTO de 315,5 M€. Par souci de prudence, la prévision 2016 est limitée, à ce stade, à 304 M€ (+5,7% par rapport au BP 2015).

Le produit de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en quasi-stagnation (200,8 M€ ; +1,1 M€). Comme la TICPE, il se décompose en différentes fractions destinées à couvrir des transferts de charges et des modifications fiscales :

- une part liée à la suppression de la taxe professionnelle : 110,7 M€ ;
- une part compensation de l'acte II de la décentralisation : 57,3 M€ ;
- une fraction d'ancienne dotation globale de fonctionnement (DGF) : 32,8 M€.

D'autres ressources fiscales indirectes viennent compléter les ressources départementales : le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) reconduit à hauteur de 22 M€ et celui de la taxe d'aménagement évaluée à 10 M€.

Avec 569,5 M€<sup>3</sup>, les concours de l'Etat et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont en diminution (-5,2% ; -31,3 M€). L'Etat représente une masse de 494,1 M€ (-6,2% ; -32,9 M€) et la CNSA 75,4 M€ (+2,1% ; +1,5 M€).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD) représentent 352,2 M€. La DGD est gelée et donc reconduite à 11,9 M€. En revanche la DGF est en régression (-36,1 M€ ; -9,6%) [Évaluation provisoire].

Les mesures compensatrices de fiscalité directe locale (le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)), sont gelées depuis l'origine à 86,3 M€.

Les allocations de compensation de fiscalité directe, avec 16 M€, sont en croissance (+1,2% ; +0,2 M€).

Au-delà de la TICPE et de la TSCA, des concours versés par l'Etat ou la CNSA sont destinés à couvrir les dépenses transférées ces dernières années.

Les recettes en provenance de la CNSA représentent 75,4 M€. Ces recettes sont ainsi composées de 55,3 M€ au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), 18,5 M€ pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et 1,6 M€ pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Concernant le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), une recette de 15,4 M€, identique au montant reçu en 2015, est inscrite.

Enfin, 16,9 M€ (+8,1%) sont attendus au titre de la compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) sous forme de reversement des frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Les recettes du secteur social représentent 88,9 M€, constituées essentiellement de ressources en provenance du secteur des personnes âgées, de celui des personnes handicapées et de l'insertion.

---

<sup>2</sup> Hors attribution relative à la péréquation des DMTO.

<sup>3</sup> Dont FNGIR, reversement des frais de gestion de la TFPB et attribution de péréquation des DMTO.

Par ailleurs, le poste des indus de revenu minimum d'insertion et de revenu de solidarité active (RMI / RSA) et celui regroupant le fonds de solidarité pour le logement, le fonds social européen et l'aide pour le retour à l'emploi sont évalués respectivement à 6,7 M€ et 4,5 M€.

Le solde (4,7 M€) concerne plus particulièrement les domaines de la protection maternelle et infantile et de l'enfance.

Les recettes des autres politiques publiques représentent 41,5 M€ (+0,3 M€). Les postes les plus importants sont les transports (23,1 M€), les recouvrements sur le personnel (6,6 M€), les collèges (5,3 M€), les revenus du patrimoine (3,9 M€) et les routes (1 M€).

Enfin, les autres produits de fonctionnement représentent 5,5 M€ et sont constitués principalement des reversements d'avances attendus de la société du canal de Provence (1,7 M€) et des dividendes liés aux participations financières de la collectivité (3,6 M€).

Au-delà de ces chiffres, le budget 2016 permet aussi de mettre à jour la situation des provisions pour risques du Département. Divers mouvements de reprises sur provisions sont prévus pour un total de 2,9 M€ (contentieux divers). Des dotations à hauteur de 3,1 M€ sont aussi programmées en dépenses et porteront ainsi le stock de provisions à 59,3 M€.

## **B – La section d'investissement**

Hors emprunt, les recettes d'investissement sont évaluées à 48,7 M€, en croissance de 2,7 M€.

Les dotations globales en provenance de l'Etat sont attendues pour 37,2 M€, contre 34 M€ en 2015.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) représente notamment 28 M€ (+3 M€).

Les autres concours de l'Etat que sont la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), la dotation globale d'équipement (DGE) et les amendes radars représentent respectivement 7,9 M€, 0,8 M€ et 0,5 M€.

Les subventions attendues sont évaluées à 6,8 M€. Le secteur des routes concentre, avec les recettes des cofinancements, la majeure partie de ces subventions (6,5 M€).

Le volume des ventes prévues est de 0,4 M€. Un vaste programme de valorisation du parc immobilier du Département est en cours. Déjà, près de 20 M€ de ventes sont ainsi en négociation et se dénoueront au cours des années 2016 et 2017. Une fois les ventes acquises, les volumes budgétaires générés seront intégrés aux prochaines décisions modificatives.

Les autres ressources attendues représentent 4,2 M€, et sont essentiellement liées aux remboursements de prêts du fonds de solidarité pour le logement.

## **II – LES DEPENSES**

Le volume des dépenses hors dette du budget 2016 représente 2.535,5 M€.

### **A – La section de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2.025,3 M€. (1.001 € par habitant), en croissance de seulement 1,9 M€ par rapport au BP 2015.

Le budget des politiques publiques de solidarité se chiffre à 1.268,9 M€, en hausse de 11,7 M€ (+0,9% ; environ 63% du budget de fonctionnement).

Ces prévisions sont le résultat d'importants redéploiements et de redéfinition des dispositifs d'insertion des allocataires du RSA demandeurs d'emploi.

Concernant strictement les aides individuelles de solidarité, celles-ci s'élèvent à 723,6 M€ en 2016 (+2,3% ; +17 M€).

L'ensemble des secteurs de l'aménagement, des réseaux, des infrastructures et de l'économie mobilise un budget de 115,6 M€. Il est en retrait de 2,4% (-2,9 M€) et représente 5,7% des dépenses de la section de fonctionnement.

La politique des transports (85,8 M€) est renforcé de 0,7 M€.

Le domaine routier (11,2 M€) est le deuxième poste le plus important.

Le poste agriculture (5,9 M€) voit la reconduction des dispositifs du Département.

Les autres politiques (économie, tourisme, relations internationales...) connaissent une diminution de l'ordre de 2,4 M€.

Les domaines de l'éducation, de la construction, de l'environnement et de la sécurité totalisent un budget de 116,4 M€, en baisse de 1 M€.

Les postes les plus significatifs sont l'éducation (48,3 M€) et la sécurité avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont le budget de fonctionnement 2016 est de 60,4 M€.

Avec 61 M€ et une baisse de 11,3 M€, les différentes dépenses facultatives des domaines vie locale et culture (culture, seniors, sports...) ont été redéfinies afin de préciser les dispositifs tout en réalisant des économies.

Les moyens généraux de fonctionnement de la collectivité représentent une masse budgétaire de 391,8 M€ (19,4% des dépenses de fonctionnement), en réduction de 2,6% (-10,3 M€).

Les dépenses non fonctionnelles de 2016 représentent 71,5 M€ du budget départemental (+15,6 M€).

Ce budget est en augmentation compte tenu de la hausse attendue de la contribution aux fonds de péréquation qui passerait de 28,7 M€ à 38,9 M€ (estimé), soit +10,2 M€.

De même, le poste provisions, doté de 3,1 M€, est en hausse de 2,2 M€.

Par ailleurs, 10 M€ sont programmés au titre des dépenses imprévues.

Enfin, les intérêts de la dette sont prévus à hauteur de 15,3 M€ (+0,7 M€).

## **B – La section d'investissement**

Pour 2016, les dépenses de la section d'investissement (hors dette) s'élèvent à 525,4 M€.

En plus de ces crédits de paiement (CP), un volume net d'autorisations de programme (AP) de près de 267 M€ est également prévu.

Ces mouvements d'AP se décomposent de la manière suivante :

- plus de 430 M€ de programmes nouveaux ;
- près de 165 M€ de réductions de programmes anciens suite à l'examen des projets réalisés par la nouvelle majorité.

Le flux net des AP sera bien maintenu à 250 M€ en 2016 et les investissements rationalisés et réorientés.

En termes de stocks, après l'adoption du présent budget, compte tenu de la clôture des programmes achevés et la réorientation d'une partie d'entre eux, le stock sera de 6.462,9 M€. Sur ce total, après vote des crédits du BP 2016, il restera à financer 1,9 milliard d'euros sur les années suivantes, soit environ quatre à cinq budgets.

Le domaine vie locale et culture mobilise un budget de 176,6 M€ pour 2016. Il représente 34% des dépenses de la section d'investissement hors dette. Les AP s'élèvent à 147,9 M€.

La politique d'aide aux communes est dotée d'un budget de 140 M€. Un programme de soutien aux investissements de la Ville de Marseille est prévu pour 100 M€.

Ensuite, la politique du logement représente 20 M€, avec d'ambitieux objectifs de construction et de réhabilitation en lien avec le bailleur social 13 Habitat, et la politique de la ville, 9,2 M€.

Pour le secteur de l'aménagement, des réseaux, des infrastructures et de l'économie, un budget de 172,7 M€ (33% des dépenses d'investissement hors dette) est prévu ainsi qu'un volume d'AP de 72 M€.

Les deux postes les plus importants sont les routes (95,9 M€) et les transports (40,1 M€).

Le domaine de l'économie mobilise un budget d'investissement de 19,7 M€ et l'enseignement supérieur-recherche de 16,6 M€.

Une première AP « mobilité » de 60 M€ (300 M€ de programme pluriannuel) destinée à l'amélioration des transports collectifs, une de 36 M€ pour le schéma départemental d'aménagement numérique (résorption des zones blanches) et une de 7 M€ (40 M€ de programme) afin d'accroître le réseau de pistes cyclables sont mises en place au budget 2016.

Le domaine de l'éducation, de la construction, de l'environnement et de la sécurité est doté de 114,2 M€ de crédits (22% des investissements hors dette) et de 36,1 M€ en AP.

La politique des collèges (92,6 M€) est de loin la plus significative en volume. Construction et rénovation, mise en sécurité des collèges (ouverture d'une AP supplémentaire de 15 M€), déploiement du plan numérique en partenariat avec l'Etat (13,2 M€) sont les points marquants de ce budget.

Avec le financement des investissements du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qu'il s'agisse des constructions ou des matériels, la sécurité est le deuxième poste de ce secteur (12 M€).

Enfin, l'environnement représente 9,8 M€ (prévention des risques technologiques, espaces naturels...).

Le secteur des affaires sociales est doté de 21,2 M€ de crédits au budget 2016. Le volume d'AP est de 4,7 M€. Les crédits se répartissent pour l'essentiel en 12 M€ pour les équipements de santé, en 5 M€ pour les établissements accueillant les personnes âgées ou encore 1,3 M€ pour les structures spécialisées dans le handicap.

Les moyens généraux d'investissement s'élèvent à 38,6 M€ en crédits et à 6 M€ en AP.

Ils concernent notamment les travaux sur les bâtiments départementaux (19 M€) et les projets informatiques (15,5 M€). A cela, il convient d'ajouter les acquisitions de véhicules, matériels, mobiliers et autres dépenses de logistique (4 M€).

Concernant les dépenses non fonctionnelles, en dehors du capital de la dette (49,3 M€), ce poste comprend une enveloppe pour dépenses imprévues de 1,3 M€ et une subvention d'équipement au profit du budget annexe des ports de 0,9 M€.

### **III – LES GRANDS AGREGATS**

Les grands agrégats du budget 2016 se présentent comme exposés ci-dessous.

#### **A – L'épargne de la collectivité**

Il convient de considérer l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion du budget 2016 s'élève à 214,1 M€ (-4,3%).

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,4% (-8,4 M€), passant de 2.232,4 M€ à 2.224,1 M€ tous mouvements réels inclus<sup>4</sup>.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement, hors les intérêts de la dette<sup>5</sup>, évolue de 2.008,8 M€ à 2.010 M€ (+1,2 M€).

Après intégration des intérêts, l'épargne brute 2016 s'élève à 198,8 M€ (-4,9%). Un effort d'envergure sur les dépenses de fonctionnement a permis le maintien de l'épargne brute à près de 200 M€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le stock de dette du Département représentait 651,8 M€, dont 189,1 M€ levés en 2015, soit une dette par habitant de 323,53 € et de moins de 30% des recettes de fonctionnement.

A fin 2015, l'encours de dette sous forme obligataire était de près de 190 M€, dette levée sur la base du programme de 500 M€ sur diverses maturités.

Au cours de l'exercice 2015, le Département aura supporté une annuité de 47 M€ (hors OCLT et réaménagements). Le Département aura également saisi les opportunités pour minimiser la charge de sa dette en remboursant par anticipation un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) (16,7 M€) et l'OCLT mobilisée en 2014 (4,5 M€).

Les crédits prévus pour la charge de la dette ordinaire en 2016 se répartissent en 43 M€ de capital et 15,3 M€ d'intérêts. De plus, le Département remboursera une 1<sup>ère</sup> tranche de 6,3 M€ concernant le prêt à taux zéro d'avance de FCTVA de la CDC.

L'épargne nette s'élève par conséquent à 149,5 M€.

## **B – La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre**

Le volume des dépenses d'investissement hors dette est de 525,4 M€ au budget 2016.

Les recettes d'investissement hors dette sont, quant à elles, de 48,7 M€.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 476,7 M€, couvert en partie par l'épargne nette de 149,5 M€ dégagée par la collectivité.

Le solde représente l'emprunt inscrit pour le budget 2016, soit 327,3 M€ (-7,3 %). Compte tenu des objectifs de consommation des dépenses et des recettes, les levées de fonds en 2016 devraient avoisiner les 200 M€.

A la fin de l'année 2016, l'endettement départemental devrait atteindre les 400 € par habitant et 3,3 années de solvabilité, conformément aux objectifs.

---

<sup>4</sup>dont les reprises de provisions de 13,9 M€ en 2015 et 2,9 M€ en 2016 ; hors provisions, la variation des produits est de +0,1%.

<sup>5</sup>y compris les dotations aux provisions, reversements DMTO et CVAE, dépenses imprévues.

## II- LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

A début janvier 2016, l'encours de dette du Département des Bouches-du-Rhône s'établit à 651,8 M€ contre 517,2 M€ à fin 2014.

Au cours de l'exercice 2015, le Département a remboursé 54,5 M€ de capital d'emprunt, dont un remboursement anticipé.

En outre, afin de financer l'exercice 2015, de nouveaux emprunts ont été mobilisés pour 189,1 M€ :

- six emprunts bancaires et un prêt à taux zéro (avance sur FCTVA) pour un montant total de 116,1 M€,
- quatre émissions obligataires à échéances 6 ans, 7 ans, 21 ans et 25 ans pour un montant total de 73 M€.

Prêteurs	Volumes empruntés	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Caisse des Dépôts et Consignations	215 003 000,00 €	147 215 735,08 €	16
Société Générale	50 000 000,00 €	16 255 742,18 €	1
Caisse d'Epargne	22 000 000,00 €	18 756 336,42 €	2
Caisse Française de Financement Local (ex Dexia)	50 000 000,00 €	19 725 023,32 €	2
Crédit Foncier de France	55 000 000,00 €	16 540 759,19 €	2
Depfa Bank	50 000 000,00 €	39 106 491,88 €	1
Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants	10 000 000,00 €	7 999 999,99 €	1
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	35 000 000,00 €	24 333 333,40 €	2
Hypo Real Estate / Deutsche Pfandbriefbank	130 000 000,00 €	116 333 333,31 €	4
Caisse Centrale de Crédit Coopératif	10 000 000,00 €	9 542 604,55 €	1
La Banque Postale	90 000 000,00 €	47 999 999,99 €	4
Deutsche Bank (Obligataire)	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	1
HSBC (Obligataire)	75 000 000,00 €	75 000 000,00 €	5
Crédit Mutuel Arkéa (Obligataire)	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €	2
Nomura (Obligataire)	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	1
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Obligataire)	18 000 000,00 €	18 000 000,00 €	1
Société Générale (Obligataire)	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €	1
<b>Total</b>	<b>905 003 000,00 €</b>	<b>651 809 359,31 €</b>	<b>47</b>

*Soit 324 €/habitant.*

La structure de dette au 1er janvier 2016 est la suivante (taux fixe : 49,2 % ; taux variable : 50,8 %) :

- 23,4 % d'emprunts bancaires à taux fixes,
- 47,7 % d'emprunts bancaires à taux variables,
- 25,8 % d'emprunts obligataires à taux fixes,
- 3,1 % d'emprunts obligataires à taux variables.

Le taux d'intérêt moyen de la dette long terme totale était ainsi de 2,10 % en 2015.

# Responsabilité du supplément au Prospectus de Base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 15 avril 2016

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Hôtel du Département  
52, avenue Saint-Just  
BP 56  
13256 Marseille Cedex 20

Représenté par : Hervé DOLLE  
Chef de service du Budget et de la Gestion Financière du département des Bouches-du-Rhône

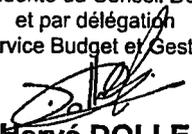


En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°16-141 en date du 15 avril 2016 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation  
Le Chef du Service Budget et Gestion Financière

  
Hervé DOLLE